

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 20

03 – ALLIER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTLUÇON

Ventes et cessions

394 801 062 RCS Montluçon.

SACOU DISTRIBUTION.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 40000.00 EUR.

Adresse : Zone Artisanale de la Prade, 03380 Quinssaines.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE SOCIETE D'AFFUTAGE ET DE CONCEPTION D'OUTILS DE PRECISION « SACOU » Société par actions simplifiée Au capital de 45 734,70 euros Siège social : ZA de la Prade 03380 QUINSSAINES 378805501 RCS MONTLUÇON ET SACOU DISTRIBUTION Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros Siège social : ZA de la Prade 03380 QUINSSAINES 394 801 062 RCS MONTLUÇON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUINSSAINES du 4 janvier 2022, La société SOCIETE D'AFFUTAGE ET DE CONCEPTION D'OUTILS DE PRECISION, société par actions simplifiée au capital de 45 734,70 euros, dont le siège social est ZA DE LA PRADE 03380 QUINSSAINES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTLUÇON sous le numéro 378 805 50, et la société SACOU DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est sis ZA DE LA PRADE 03380 QUINSSAINES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTLUÇON sous le numéro 394 801 062, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SACOU DISTRIBUTION par la société SOCIETE D'AFFUTAGE ET DE CONCEPTION D'OUTILS DE PRECISION. La société SACOU DISTRIBUTION ferait apport à la société SOCIETE D'AFFUTAGE ET DE CONCEPTION D'OUTILS DE PRECISION de la totalité de son actif, soit 260 924,02 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 207 136,95 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 53 787,07 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital de la société SACOU DISTRIBUTION étant détenue par la société SOCIETE D'AFFUTAGE ET DE CONCEPTION D'OUTILS DE PRECISION, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SACOU DISTRIBUTION depuis le 1er juillet 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société DELARUE. La société SACOU DISTRIBUTION sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du

délai d'opposition des créanciers. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de MONTLUCON au nom des deux sociétés le 4 janvier 2022. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

